

L'Association des courtiers d'assurances du Canada applaudit la décision du ministre sur les banques et les assurances

7 octobre 2009 – TORONTO – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) a applaudi aujourd'hui les mesures claires prises par le ministre des Finances sur les banques et les assurances. Le ministre, dans des lettres officielles envoyées aux grandes banques canadiennes, de même qu'à l'Association des banquiers canadiens, a bien fait comprendre l'intention du gouvernement de prendre des mesures spécifiques selon lesquelles les sites Web des banques seront sujets aux mêmes conditions sur le commerce de l'assurance qui s'appliquent actuellement aux succursales.

« Partout au pays, les courtiers d'assurances félicitent le gouvernement et le ministre Flaherty, qui font en sorte que les règles régissant les succursales bancaires s'appliqueront également à la conduite des banques sur Internet », a dit Dan Danyluk, le chef de la direction de l'association. L'Association des courtiers d'assurances du Canada soutient depuis longtemps que les consommateurs sont extrêmement vulnérables quant au point où le crédit est alloué. La décision rendue aujourd'hui assure que les consommateurs pourront faire un libre choix quand ils achètent des produits d'assurance.

« La décision prise aujourd'hui par le ministre des Finances est une victoire pour les consommateurs, a ajouté M. Danyluk. Nous sommes ravis que le ministre Flaherty ait écouté ses collègues et le grand public, et qu'il ait fait le bon choix pour les Canadiens. »

L'ACAC a également souligné que cette décision politique bénéficie d'un vaste soutien multipartite à la Chambre des communes. M. Danyluk a aussi fait l'éloge du projet de loi C-457, Loi concernant le Règlement sur le commerce de l'assurance (banques et sociétés de portefeuille bancaires), déposé par la députée de Brossard - La Prairie, Alexandra Mendes. Ce projet de loi d'initiative parlementaire est une étape positive vers l'élimination des failles qu'utilisent les banques pour faire du marketing et de la promotion dans leurs succursales.

M. Danyluk a conclu en soulignant que l'ACAC collabore étroitement avec le ministre des Finances afin de remédier à toute préoccupation sur la conduite des banques. « Nous avons l'assurance que le ministre comprend nos préoccupations et nous sommes ravis de l'annonce politique faite aujourd'hui. »

Pour de plus amples renseignements :

Steve Masnyk
Gestionnaire, Affaires publiques
Association des courtiers d'assurances du Canada
(416) 367-1831

Par ses 11 associations membres, l'ACAC représente les intérêts de plus de 33 000 courtiers d'assurances et leurs clients, partout au Canada.

